



Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B
N° 46014

Bruxelles : 126, b^{te} 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles

Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 215 12 78

Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

T.V.A. BE 0406.671.312

Compte Bancaire : 340-0298168-28

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 19 Jan et 24 01	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : clous
Date du Contrôle : 24 01 01	N° TVA/N° C. Ident. : 590 66 82 375 - 71
Propriétaire (Nom-Prénom) : clous yakup	Adresse de l'installation : 25/5 Rue du Wainage
Adresse : 25/5, Rue du Wainage Gillo LAIBUSART	Gillo LAIBUSART

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- ☒ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
☐ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION :

- ☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : soumise à ☒ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.
 Distributeur : ELECTROBEL Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.
 Alimentation tableau principal : EXVB 4 X 10 mm². Protection raccordement : 10 A. (☒ In max. à prévoir).
 Colonne d'alimentation : NANKO X mm². Interr-Sect.Général : 10 A.
 Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 13 R_E = 1.70 Ω R_{IGEN} = 0.50 MΩ.
 Type prise de terre : ☒ boucle ☐ piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	40	3	9.3	Tous	40	3	9.03	Ad B				

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
ABEG	diag 20A/3kA	2.5	K	diag 10A/3kA	2.5
CDHJIN	diag 16A/3kA	1.5 - 4.5			
L	diag 25A/3kA	6			

5) MANQUEMENTS :

NEANT

6) NOTES :

- Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé. ☒ a été plombé. ☐ n'est pas plombable. ☐ absence de différentiel.
 - Les schémas : ☒ ont été signés. ☐ n'ont pas été signés. ☐ absence de schémas.
 - Installation ☐ plomberie ☐ sanitaire : ☐ non réalisée(s) au jour du contrôle. ☐ Liaisons équipotentiellles en attente.
 A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

☒ L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 24.01.2001

☐ - L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ - Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

☐ - Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB

Date d'émission :

Nom/signature du demandeur
Pour réception

ETANCHEITE DE L'INSTALLATION INTERIEURE GAZ

CLIENT		INSTALLATION (si différente du client)	
NOM, Prénom : <u>UZUN</u>		Adresse :	
Adresse : <u>Qu. du Marage ls</u> <u>Lombard</u>			
COMPTEUR			
Marque : <u>ITRON</u>			
Calibre : <u>G4</u>	Année : <u>2016</u>		
Numéro : <u>146 18 580</u>			
Relevé après 10 min.	<u>167</u>		
Relevé au début	<u>167</u>		
Différence / 10 min.	<u>0</u>		
		→ X 6 l/h	

1. L'installation peut être mise en service

- ☒ Installation étanche
- ☐ Un léger manque d'étanchéité a été constaté (Débit de fuite ≤ 6 l/h).
Par la mise en service de l'installation, le client s'engage à procéder à la réparation dans les plus brefs délais, suivant les règles de l'art.
A cette fin, il est conseillé au client de s'adresser à un installateur habilité « gaz naturel ».

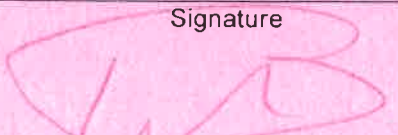
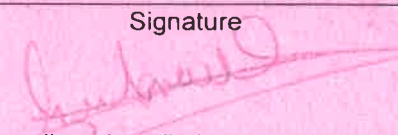
2. L'installation ne peut pas être mise en service

- ☐ Un manque d'étanchéité a été constaté. (Débit de fuite > 6 l/h)
Ce n'est qu'après la réparation de l'installation intérieure et un nouveau contrôle par un organisme de contrôle ou un installateur habilité qui signera l'attestation de conformité que le compteur pourra être ouvert
- ☒ Une non-conformité grave avec danger immédiat a été constaté. Ne remplace pas le contrôle de conformité de l'installateur habilité « gaz naturel » ou de l'organisme de contrôle

3. Remarques

Je n'ignore pas que j'engage mon entière responsabilité en cas d'accident survenant du fait de la présence d'une installation gaz défectueuse.

Par la présente, je m'engage à faire remédier sans délais aux défauts constatés.

Etabli par l'agent :	Pour réception par le client final ou son délégué :
NOM : <u>Bruno</u>	NOM, Prénom :
Prénom : <u>Bruno</u>	Adresse : <u>John Marie Riant</u>
Date : <u>14/21/2016</u> <u>88572</u>	Qualité : <u>Propriétaire</u> / Locataire Autres :
Signature	J'ai été informé préalablement par le GRD des dispositions en la matière et je confirme que l'installation n'a pas été modifiée depuis la fermeture du compteur ⁽¹⁾
	Signature 

⁽¹⁾ A l'ouverture du compteur d'une installation autre que nouvelle



A 0135414

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :**Adresse :**

L'ARTS L'ARTS

rue Robert 54
5000 Namur**Organisme de contrôle :****Référence :**

VINCOTTE

Dordur 1672

Inspecteur :**Tel :**

Piccolo

0811 632 611
350 602 70**Installation contrôlée : Adresse :**rue du Wainage 25 15
6110 Lambusart**Date du contrôle :** 08/02/11**L'habitant est :** ☒ propriétaire ☐ locataire

L'« Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » : ☒ est présente ☐ n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant : Zinox N° : 946 18530 Index :**Pression de service de l'installation intérieure :** 24 mbar**Appareils d'utilisation****Type****Marque****Puissance nominale****Nombre :**

1

C33

Voi. Plant Pro
Vou Be 286/13-3 H

24 kW

2

3

Conclusion :

L'installation neuve:

☒ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:

☐ est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date : 08/02/11**Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle**

HAF1001 FR-v3

EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle



**ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.**

Je soussigné : Nom : Prénom :
Représentant de l'entreprise : UNITS INVEST N° de T.V.A. : 0876 513 279
Rue : P. 281 pr N° : 51 Boîte :
N° Postal : 5000 Localité : Namur Tel : Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :)
Adresse : Tel :)

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / ~~partie neuve d'installation~~ (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue du Walmaige N° 25 Boîte : 5 Etage : 2°/D

N° postal : 6220 Commune : Rambourst

marque compteur : ETA N° du compteur : 24618530

pour le compte de : Nom : Prénom :

Rue : N° : Boîte :

N° Postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003 ,
NBN D51-004 , NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences
liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.
Aucun appareil d'utilisation à gaz qui n'est pas conforme aux normes pour les appareils d'utilisation au gaz naturel n'est
connecté à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel »,

☐ oui ☐ non

Si oui : n° Cerga :

Réservé au GRD:

Date : 02.02.2011

Signature: [Signature]

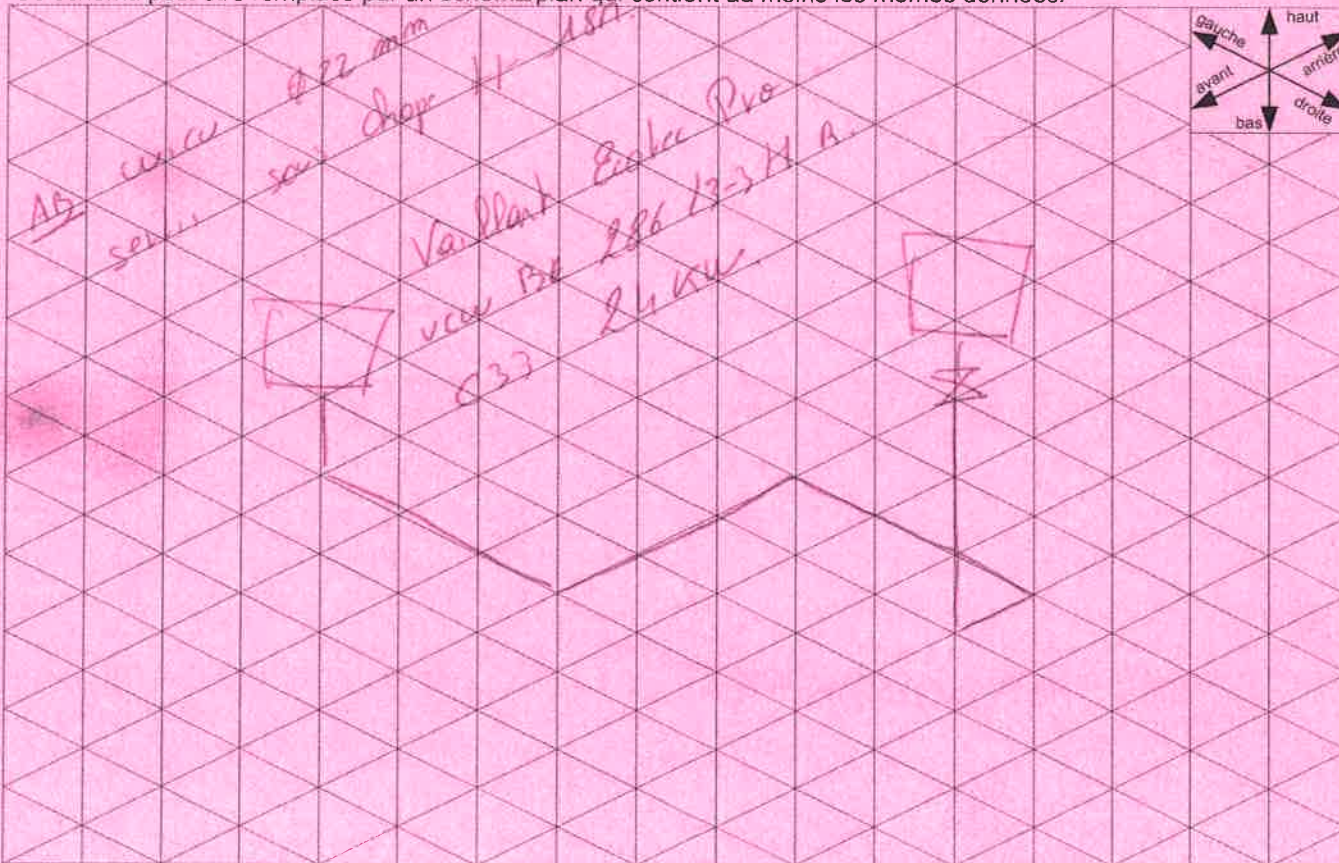
Modèle 710628/11

Annexe(s) :

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau
(Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte
d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.





A 0413565

**ATTESTATION À DELIVRER AU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION
DE GAZ NATUREL (GRD) AVANT L'OUVERTURE DU COMPTEUR EN
APPLICATION DE L'ARRETÉ ROYAL DU 28 JUIN 1971.**

Je soussigné : Nom : Prénom :
Représentant de l'entreprise N° de T.V.A. :
Rue : N° : Boîte :
N° Postal : Localité : Tel : Fax :
(en cas de sous-traitance pour le compte de l'entreprise :)
Adresse : Tel :

Atteste formellement et garantis par la présente avoir réalisé l'installation gaz

installation neuve / partie-neuve d'installation (barrer la mention inutile) suivant le plan ci-après

dans l'immeuble situé à : Rue N° Boîte : Etage :
N° postal : Commune :

marque compteur : N° du compteur :

pour le compte de : Nom : Prénom :

Rue : N° Boîte :

N° Postal : Commune :

conformément aux prescriptions correspondantes actuellement en vigueur, notamment les normes NBN D51-003 ,
NBN D51-004 , NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences
liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Aucun appareil d'utilisation à gaz qui n'est pas conforme aux normes pour les appareils d'utilisation au gaz naturel n'est
connecté à l'installation intérieure.

La présente attestation doit être remise au Gestionnaire de Réseau de Distribution avant l'ouverture du compteur par celui-ci .

Réservé à l'installateur :

Je déclare que je suis « Cerga-installateur gaz professionnel ».

☐ oui ☐ non

Si oui : n° Cerga :

Réservé au GRD:

.....
.....
.....
.....

Date :/...../.....

Signature:

Modèle 710628/11

Annexe(s) : ...

SCHEMA ISOMETRIQUE DE L'INSTALLATION

Indiquer les éléments suivants sur le schéma isométrique: le compteur de gaz, la tuyauterie avec la nature du matériau
(Cuivre-Acier-PE), sa section et sa longueur (m), les noeuds indiqués au moyen de majuscules A, B,..., sorte
d'appareils avec la marque, le type et la puissance (kW).

Ce schéma peut être remplacé par un schéma/plan qui contient au moins les mêmes données.

